



# “Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien”



RENCONTRES EUROPÉENNES  
8/9 NOV. 2007

## Atelier 7

### « Les territoires ruraux et naturels transfrontaliers »

- ❖ **Président**  
Joël GIRAUD, vice Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (FR)
- ❖ **Animation des débats**  
Daniel MIO, Président du Parc naturel régional Scarpe Escaut (FR)
- ❖ **Présentation de la note de cadrage**  
Michel MARCHYLLIE, Directeur du Parc naturel régional Scarpe Escaut (FR)
- ❖ **Projet 1** : Le projet de Parc transfrontalier du Hainaut (FR/BE)  
Reinold LEPLAT, directeur du parc naturel Plaines de l'Escaut (BE)
- ❖ **Projet 2** : Le Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc (FR/IT/CH)  
Jean-Marc BONINO, Directeur Service Aménagement et Montagne de la ville de Chamonix Mont Blanc (FR)
- ❖ **Projet 3** : la coopération transfrontalière dans les Montagnes Géantes  
Krkonoše/Karkonosze (CZ/PL)  
Hanna PETRIKOVA, Directrice de la réserve de biosphère transfrontalière Krkonoše/Karkonosze (CZ).
- ❖ **Présentation des recommandations**  
Michel MARCHYLLIE, Directeur du Parc naturel régional Scarpe Escaut (FR)
- ❖ **Discussion avec la salle**





## Introduction

---

Si la coopération transfrontalière s'est développée d'abord en milieu urbain, elle concerne depuis une dizaine d'années les espaces ruraux, d'ailleurs majoritaires dans leur nombre sur l'ensemble des frontières européennes. Ces vastes territoires, littoraux, montagneux ou de plaine, souvent faiblement peuplés, sont soumis à des contraintes spécifiques liées notamment aux ressources financières, techniques et humaines inférieures à celles des espaces urbains. Que la frontière y coupe un bassin de vie transfrontalier existant ou que des contraintes physiques ou liées à l'histoire la rendent plus étanche, la coopération transfrontalière constitue de plus en plus pour ces espaces une voie nécessaire de développement local, leur permettant d'organiser leur territoire avec plus de cohérence, en recherchant les complémentarités ou mutualisant certains atouts endogènes, des équipements, des services à la population et enfin de pouvoir être identifiés plus facilement au sein d'une Europe en mutation.

Structurés en "Pays" (France), en parcs ou selon d'autres modes d'organisation, bénéficiant d'aides nationales et européennes spécifiques (Leader, Interreg), ces espaces ruraux transfrontaliers ont vocation à se mettre en réseau afin d'inventorier leurs besoins, d'échanger sur leurs expériences concluantes et d'esquisser des pistes de réflexion pour l'amélioration du quotidien de leur coopération transfrontalière.

Ils se caractérisent non seulement par leurs liens naturels à travers les frontières, mais également par la diversité des thèmes de coopération qui les lient. A l'échelle transfrontalière, les espaces protégés sont l'exemple d'une prise en compte croissante du développement durable par une préservation des ressources naturelles mais également des paysages et des savoir-faire caractéristiques de ces espaces. Aussi, ils peuvent être également porteurs d'un nouveau type de développement économique d'un territoire rural grâce à la valorisation de filières productives locales, aux actions touristiques et à l'aménagement concerté.

Au sein de cet ensemble, les expériences transfrontalières menées sur les espaces naturels protégés (Parcs Nationaux, Parcs Naturels régionaux, réserves naturelles, etc.), peuvent être soulignées. Ils constituent des espaces de respiration dans une Europe où l'urbanisation et ses conséquences sur l'environnement naturel se font chaque jour plus visibles.

## **Les espaces ruraux transfrontaliers sont confrontés à des problèmes spécifiques**

---

### **❖ Des espaces transfrontaliers sous pression frontalière ou bien en voie de désertification**

En fonction de leur positionnement géographique, on assiste soit à la déprise des espaces ruraux transfrontaliers les plus isolés (une grande partie de la frontière franco-espagnole), soit au contraire à leur mise sous pression de territoires urbains, parfois situés de l'autre côté de la frontière, (exemples des frontières franco-belge et franco-luxembourgeoise, et une partie des frontières franco-allemande et franco-suisse).

La présence de la frontière a longtemps conféré à certains de ces espaces un statut de cul de sac, aux confins des espaces nationaux et donc en dehors des priorités nationales d'équipements, n'atteignant pas une masse critique suffisante pour leur permettre une certaine visibilité. L'enclavement d'une partie d'entre eux, éloignés des grandes infrastructures de communication, la présence limitée des services d'intérêt général et le faible nombre d'emplois permettent difficilement la croissance voire le maintien d'une population en âge de travailler.

Néanmoins, ces espaces ruraux ou naturels transfrontaliers constituent dans certains cas de véritables espaces interstitiels de respiration au sein d'espaces transfrontaliers urbanisés dont ils subissent la pression : flux transfrontaliers divers, périurbanisation par l'installation résidentielle des populations urbaines voisines, pratiques touristiques intensives (week-end notamment). Les actions visant à maîtriser ce phénomène de desserrement des agglomérations voisines sont d'autant plus difficiles à mettre en oeuvre quand les pôles urbains sont situés de l'autre côté de la frontière. (Ain et Haute Savoie avec Genève, Haut Rhin avec Bâle, Basse Autriche avec Bratislava etc...).

### **❖ Des espaces naturels à préserver, dont les ressources perdent à ne pas être gérées de manière coordonnée.**

Ces territoires ruraux transfrontaliers sont en même temps des espaces fragiles, aux richesses patrimoniales (architecture, paysages, flore, faune, savoir-faire...) nombreuses et parentes de part et d'autre de la frontière. Celles-ci permettent le développement d'un tourisme bénéfique pour eux, tourisme qui peut également constituer un facteur potentiel de menaces pour leur équilibre. Cette situation suppose une politique transfrontalière concertée de préservation et de valorisation de ces ressources partagées.

### **❖ Dislocation du lien transfrontalier, constitutif d'une partie de l'identité de ces espaces ruraux et naturels.**

Les espaces ruraux transfrontaliers ont souvent longtemps partagé une culture commune (langue, paysages, architecture, savoir-faire, traditions agricoles, fêtes...). La mutation des sociétés qui y habitent, sous l'emprise des changements économiques et sociaux, a entraîné un repli de ces populations en direction des pôles urbains nationaux respectifs situés à leur périphérie, faisant disparaître progressivement cette culture rurale transfrontalière et une partie de l'identité de ces territoires.

❖ **Faible mise en réseau des espaces ruraux transfrontaliers et faible reconnaissance et prise en compte de leurs spécificités dans les politiques régionales, nationales et européennes d'aménagement du territoire.**

Ils souffrent d'une absence de reconnaissance aux niveaux nationaux et communautaire car ils sont éloignés des centres de décision et souvent dépourvus d'une ingénierie importante, d'une mise en réseau efficace, d'un lobbying et d'un relais qui les fédèrent en matière de coopération transfrontalière. Ce relatif effacement leur permet difficilement d'accéder aux politiques et aux crédits dont bénéficient les espaces urbains transfrontaliers.

En outre, de façon encore plus flagrante que pour les espaces urbains, on note l'absence de prise en compte du transfrontalier dans leurs documents de planification spatiale locale (méconnaissance réciproque et problème de l'ingénierie interne limitée) comme dans les documents d'aménagement d'échelle supérieure (au niveau régional notamment).

Cette faible reconnaissance de leur spécificité transfrontalière rend d'autant plus difficile la mutualisation en transfrontalier d'un certain nombre de services et d'équipements de plus en plus difficiles à maintenir dans ce type d'espaces (santé, culture, gestion des risques naturels, accessibilité...).

## **Proposition de recommandations**

---

❖ **Développer la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles à l'échelle transfrontalière**

La gestion de la biodiversité et des ressources naturelles à l'échelle transfrontalière constitue souvent le point de départ de la coopération entre espaces naturels et ruraux. Il s'agit de mener une action concertée visant la gestion de la protection de toutes les composantes des écosystèmes, à savoir les sols, l'équilibre hydraulique, la végétation, la faune et le déroulement naturel de tous les processus qui s'opèrent dans ces ensembles complexes que sont une forêt, un fleuve, un massif montagneux, un littoral maritime, etc. La coordination, voire l'homogénéisation des outils de gestion est au cœur de ce type de coopération, ce qu'ont compris depuis longtemps de nombreux parcs mais qui n'est pas encore dans les habitudes d'autres espaces ruraux.

❖ **Maintenir et mutualiser en transfrontalier la présence des services publics, renforcer l'accessibilité de ces territoires et l'« irrigation » transfrontalière interne**

Les espaces ruraux transfrontaliers, pour une partie d'entre eux vécus comme des confins de territoires nationaux, ont des difficultés à maintenir les services publics nécessaires à leur bon fonctionnement. Il s'agit de réfléchir à la valeur ajoutée de leur positionnement transfrontalier, à la mutualisation et au maintien de certains services (santé, services à la personne, école...), en surmontant les barrières administratives nationales réelles qui peuvent exister. Outre la question des services publics locaux, est également posée celle de la connexion interne transfrontalière de ces territoires par des modes de communication efficace (téléphonie mobile, haut débit...) qui doivent y être installés, ainsi que l'accessibilité du territoire transfrontalier à des services publics extérieurs par les infrastructures de transports.

❖ **Gérer en transfrontalier la pression urbaine et touristique au sein de ces « espaces de respiration »**

Les espaces ruraux ou naturels transfrontaliers constituent dans certains cas de véritables espaces interstitiels de respiration au sein d'espaces transfrontaliers urbanisés. Il convient de coordonner en transfrontalier des démarches qui leur garantissent une urbanisation maîtrisée (gestion concertée de l'espace). Il est important d'y contrôler les phénomènes de desserrement (rurbanisation) des agglomérations périphériques parfois situées de l'autre côté de la frontière. Certains espaces ruraux et naturels remarquables sont également soumis à une forte pression due à la fréquentation touristique et à la mise en place croissante d'équipements capables d'accueillir les touristes. Il convient de coordonner en transfrontalier les actions d'accueil touristique permettant d'en tirer parti d'un point de vue touristique (tourisme durable) sans compromettre l'équilibre fragile de ces espaces.

❖ **Encourager le développement économique et l'emploi dans les territoires ruraux transfrontaliers**

Certains espaces ruraux et/ou naturels transfrontaliers ont intégré le développement économique dans leur fonctionnement par des actions visant à maintenir des activités et les populations, voire à en attirer de nouvelles.

Ces axes de développement peuvent concerner :

- la diversification et la valorisation de filières économiques locales (productions locales en lien avec les ressources du territoire : agriculture, sylviculture, artisanat, petite industrie locale spécialisée, commerce de ces productions) qui pourraient faire l'objet de pôles d'excellence rurale.
- le développement des activités innovantes, en croisant notamment deux thématiques différentes (tourisme et agriculture par exemple).
- l'économie résidentielle et le développement touristique (par la labellisation et la communication commune à l'échelle transfrontalière des deux parties de territoire situées de part et d'autre de la frontière).
- le travail de désenclavement du territoire (question de l'accessibilité routière et en transports collectifs).

L'ensemble de ces axes a vocation à consolider le lien social et culturel qui peut unir les composantes de ces territoires ruraux et naturels transfrontaliers.

❖ **Organiser la gouvernance du projet de territoire transfrontalier dans ces espaces naturels et ruraux**

A l'instar des territoires urbains, les espaces ruraux transfrontaliers réfléchissent dans certains cas à l'élaboration d'un véritable projet de territoire transfrontalier, doté d'une gouvernance commune et le cas échéant d'une structure juridique adaptée (par exemple GECT). Il s'agit de les accompagner dans l'émergence de cette gouvernance au service de leur projet de territoire à travers l'aide à la mise en réseau des différents espaces concernés et une assistance opérationnelle adaptée ainsi que le soutien des échelons géographiques supérieurs.

- ❖ **Reconnaissance et mise en réseau : faire reconnaître ces espaces naturels et ruraux transfrontaliers comme des espaces « maillons » dans la construction européenne, au même titre que les espaces urbains, à travers le lobbying et leur mise en réseau afin de mieux les prendre en compte dans les documents de planification et les stratégies régionales, nationales ou communautaires**

Par leur nombre et leur taille, ces espaces naturels et ruraux ont toute leur place dans l'édifice européen, non seulement sur les frontières occidentales mais également comme vecteur de paix autour de sujets consensuels en Europe centrale et orientale, aux frontières parfois plus conflictuelles (Balkans par exemple). Longtemps restés dans l'ombre de la coopération transfrontalière urbaine, il s'agit de reconnaître et d'encourager leurs démarches de coopération transfrontalière dans une Europe en construction. Très variées, leurs démarches transfrontalières ne sont pas fédérées au niveau global, même si certaines catégories d'espaces (essentiellement les espaces naturels protégés) commencent à s'organiser entre elles autour de la problématique transfrontalière (les Parcs Naturels Régionaux en France, avec leur Fédération nationale et la MOT, la section européenne du réseau « *Global transboundary protected areas network* » de l'IUCN, Europarc, le réseau Natura 2000, le réseau des réserves de biosphère transfrontalières de l'UNESCO ...). Il convient de mettre en réseau à l'échelle européenne les acteurs de ces territoires de part et d'autre des frontières, tant au niveau politique qu'au niveau technique afin de permettre les échanges de bonnes pratiques et les transferts d'ingénierie entre différents espaces ruraux et naturels transfrontaliers en Europe. Leur fédération doit leur permettre une plus importante reconnaissance et la prise en compte de leur dimension transfrontalière dans les documents de planification locaux, régionaux, nationaux et européens.